



Paris, le 29 Septembre 2014

REUNION DE NEGOCIATION MINISTERIELLE DU 29 SEPTEMBRE 2014 CONSACREE A L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MOBILITE CONTRAINTE DES DOUANIERS.

Sous la présidence du secrétaire général de BERCY, s'est tenue la première réunion du cycle de négociation consacrée à la question de l'accompagnement social des restructurations. Rappelons que ce cycle a été obtenu par les 4 organisations de l'intersyndicale (USD-FO, CGT, SOLIDAIRES et UNSA) qui ont refusé, compte tenu de la gravité de la situation de siéger à MONTREUIL. La Direction Générale ayant montré au printemps 2014 le peu de marge dont elle disposait.

La Fédération des Finances FO et l'USD-FO ont de façon liminaire précisé qu'il ne pouvait être question de réduire le dialogue à la question du seul doublement de la prime de restructuration de service -PRS- (par la voie de l'instauration d'un complément spécifique de restructuration -CSR-) et par l'adaptation des règles de gestion de la mobilité.

En effet tous les fonctionnaires des douanes, restructurés ou non, vont être impactés par le projet stratégique.

Les conditions d'exercice de leurs missions vont être dégradées par la chute des effectifs et corrélativement la qualité de vie au travail va s'en ressentir.

Les douaniers perdant leur poste vont en souffrir en priorité mais tous les douaniers vont être touchés au quotidien.

Si l'on veut assurer une réelle transparence aux douaniers, il faut bien préciser que le doublement de la prime de restructuration de service, obtenu dès 2009 par les fonctionnaires civils du Ministère de la défense, fait déjà partie des propositions interministérielles et ne constitue donc en rien un accompagnement social spécifique aux douaniers.

L'État, étant engagé dans des processus de restructuration lourds : Revue Générale des Missions de Bercy (RGMB), Revue Générale des Missions de l'État (RGME), Réforme de l'organisation territoriale de l'État, va se doter de moyens accompagnant les « mutations » forcées.

La Fédération des Finances FO et l'USD-FO ont fait valoir qu'au delà de

l'amélioration de l'accompagnement de la mobilité, des mesures générales bénéficiant à l'ensemble des personnels douaniers devaient être prises.

En effet, dans tous les réseaux restructurés ces dernières années dans le périmètre de BERCY des mesures générales ont été adoptées (Plan spécifique de qualification et relèvement de l'ACF pour tous à la DGCCRF, relèvement de l'IMT, amélioration de la garantie de maintien de rémunération et relèvement ciblé de l'ACF à la DGFIP).

La Fédération des Finances FO et l'USD-FO ont également précisé que le meilleur accompagnement possible des restructurations était de garantir à chaque douanier dépourvu de son emploi un reclassement dans son bassin d'emploi, soit en Douane, soit à défaut hors Douane.

Sur ce registre, l'USD-FO a revendiqué en séance une garantie de reclassement automatique en surnombre dans le ressort de la direction régionale, car de simples modifications des règles de gestion actuelles (assurant un reclassement sur les seuls postes dits vacants) ne suffiront pas à sécuriser les douaniers. La réponse à cette revendication de notre organisation sera apportée par le secrétaire général lors des réunions suivantes du cycle de négociation.

Nos propositions de mesures générales pour tous les douaniers, relèvement de l'ACF et de l'IR, relèvement de l'IMT au niveau de l'indemnité accordé à 80% des agents de BERCY, amélioration de la garantie de maintien de rémunération) ont à ce stade étaient déclarées hors du mandat du Secrétaire Général.

La Fédération des Finances FO et l'USD-FO ne peuvent se satisfaire de cette réponse et interpellent les ministres dès le prochain CTM.

Nous espérons convaincre nos partenaires de l'intersyndicale de s'associer, ainsi que leurs fédérations respectives, à ces justes revendications.

Les débats ont été consacrés aux modalités de doublement de la PRS, via l'instauration du CSR.

La Fédération des Finances FO et l'USD-FO ont émis la revendication la plus forte :

- 1) Fixation du montant maximum du CSR à 18.000 euros (s'ajoutant au 15.000 euros de la PRS).**
- 2) Pour les paliers intermédiaires en fonction des charges de famille et de la distance entre ancienne résidence et nouvelle résidence, fixation du CSR assurant un doublement de niveaux de PRS actuels.**
- 3) Défisicalisation de la PRS et du CSR.**

Notre délégation a de plus demandé, avec d'autres OS, la suppression de l'obligation du changement de résidence pour pouvoir bénéficier des paliers les plus élevés de PRS et de CSR (cas de ceux qui font « le choix » d'être, du fait d'une restructuration, des « célibataires géographiques »).

Les débats ont ensuite été consacrés à la modification des règles de gestion actuelles de la mobilité, basées sur des mouvements vers des postes vacants.

La limite à l'exercice proposé par l'administration, porte sur le fait que la

centralisation de notre organisation en Île de France, lieu probable d'installation du Service d'Analyse de Risque et de Ciblage (SARC) et du Service des Grands Comptes (SGC), au siège des DI (recette interrégionale) cumulé à la disparition ou au calibrage à la baisse d'un grand nombre de bureaux de douane (les 2/3 des bureaux pourraient être impactés) ainsi que la disparition d'un nombre significatif d'unités, vont se traduire par l'apparition de sureffectifs dans un grand nombre de résidences dans les différentes provinces.

Dès lors, seule une garantie in fine de reclassement en surnombre dans un territoire à négocier, avec accès au dispositif PRS+CSR, peut sécuriser les douaniers victimes de la suppression de leur poste.

Ce territoire à définir, le département ou la direction régionale dépendra des cartographies que la Direction Générale se refuse à fournir.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous n'avons même pas reçu une réponse positive à notre proposition de garantie de reclassement automatique au sein d'une direction régionale (avec accès au dispositif PRS+CSR).

Notre revendication pourra évoluer vers une garantie automatique de reclassement dans le département en fonction des cartographies.

La simple adaptation à la marge du dispositif actuel basé sur des mouvements vers des postes vacants de plus en plus rares dans les provinces ne nous semble pas totalement adaptée même si des organisations syndicales, non membres de l'intersyndicale, semblent s'en contenter.

La Fédération des Finances FO et l'USD-FO ont accepté de siéger, même si clairement les débats du 29 septembre ont montré qu'il était délicat d'entrer dans le vif de la négociation sans indication précise sur les pertes d'emplois annuelles et sur les cartographies (dédouanement, surveillance, services fiscaux).

A titre d'illustration, la Direction Générale, en réponse en séance à une question de l'USD-FO, a été incapable de décrire, avec le mécanisme actuel amendé à la marge, les possibilités réelles de reclassement en proximité des agents des RR.

Rappelons que ces collègues seront parmi les premiers touchés en termes de calendrier, alors même qu'ils ne pourront bénéficier, en l'état, de la passerelle automatique vers les autres services départementaux du ministère (seuls les agents du dernier bureau ou de la dernière unité fermant dans un département seront éligibles à cette passerelle automatique).

La prochaine réunion permettra de connaître la réponse du ministre à nos revendications, en espérant que nous disposerons des cartographies des services pérennes.